



Lancement de la phase de tests industriels au Canada

Lyon, le 23 novembre 2015 - AMOEBA (FR0011051598 - AMEBA) producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, annonce aujourd'hui avoir obtenu l'autorisation d'utilisation du biocide dans le cadre de tests industriels dans 10 tours aéroréfrigérantes sur le territoire canadien. Cette autorisation délivrée par l'agence canadienne de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) valide l'utilisation du produit à des fins de recherche et développement jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette autorisation intervient alors qu'Amoeba avait annoncé en juin dernier la signature d'une lettre d'intention qui porterait sur la distribution exclusive de son produit par le groupe Magnus au Canada pendant 5 ans et sous réserve de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) au Canada qui pourrait intervenir fin 2017.

La solution d'Amoeba est un prédateur agissant sur les bactéries qui prolifèrent dans l'eau. 100% naturelle, elle a comme principale caractéristique de ne pas générer de rejets toxiques pour l'homme ou l'environnement. Ainsi, aucun retraitement des eaux n'est nécessaire par les industriels qui feraient le choix de cette technologie alternative de rupture.

« Cette autorisation permet à Amoeba de valider le process selon les standards Nord-américains, auprès d'utilisateurs industriels canadiens. L'obtention rapide de cette autorisation en moins de 6 mois et seulement quelques mois après la signature de la lettre d'intention avec le groupe Magnus, est une étape essentielle dans notre stratégie de déploiement sur ce continent. » déclare **Fabrice PLASSON, Président du Directoire d'Amoeba.**



A propos d'AMOEBBA : Basée à Lyon - France, Amoéba développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionelle, pseudomonas, listeria, ...). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel. Amoéba envisage la commercialisation de son biocide en France dès le premier semestre 2016 et en Europe fin 2016, sous réserve de l'obtention des autorisations de mise sur le marché et notifications requises⁽¹⁾. Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€⁽²⁾, Amoéba se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€⁽³⁾. Sa technologie de rupture répond aux



nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre dernier. Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com.

- (1) : *La commercialisation en France de la solution n'est possible que sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation de mise sur le marché qui pourrait intervenir fin 2016 ; étant précisé, toutefois, qu'avant cette date et compte tenu de l'absence de danger pour l'homme et l'environnement du biocide, sa commercialisation serait possible dès la délivrance d'une autorisation provisoire qui pourrait, quant à elle, intervenir au 1er semestre 2016. En Europe, la solution pourra être commercialisée dans les pays de l'Union européenne dans lesquels l'autorisation définitive française aura été notifiée et sous réserve que les pays concernés ne s'y opposent (voir section 6.9.1 du document de base).*
- (2) : *Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets*
- (3) : *Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013*

Contacts :

Amoéba
Christine GENDROT LAURAIN
Responsable Communication
06 62 10 83 70
christine.laurain@amoeba-biocide.com

Actifin
Ghislaine GASPARETTO
Communication financière
01 56 88 11 11
ggasparetto@actifin.fr